



**PRIX du PATRIMOINE JUNIORS
ÉCOLES et COLLÈGES DE L'AVEYRON**

2026 - 2027

Association Union Sauvegarde du Rouergue
En partenariat avec
La Fondation du Patrimoine
La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Aveyron
Le Crédit Agricole Nord-Midi-Pyrénées



DECOUVRIR, PROTEGER et PARTAGER

le Patrimoine de mon territoire

👉 [Concours réservé aux «aux Ecoles et Collèges de l'Aveyron »](#)

Afin d'assurer le passage de relais entre les générations, les administrateurs de l'**Union Sauvegarde du Rouergue** ont décidé de créer ce prix destiné aux élus Juniors. Ils mettront à disposition des concurrents leurs moyens de communication, et participeront financièrement aux investissements présentés dans les projets.

Pour ce faire, l'USR s'assurera de partenariats privés les plus larges possible et, dès à présent, de ceux de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics Aveyron (FBTPA), du Crédit Agricole Nord-Midi-Pyrénées et de la Fondation du Patrimoine, la Fédération Nationale soutenant cette initiative pour son exemplarité.

Par ailleurs, ils souhaitent que leur initiative puisse encourager les municipalités à créer des Conseils d'Elus Juniors.

POURQUOI CE CONCOURS ?

- Offrir une visibilité aux projets réalisés sur le thème du Patrimoine.
- Que le patrimoine soit une préoccupation pour les Jeunes Ecoliers et Collégiens de l'Aveyron.
- Une éventuelle participation financière à concrétiser le projet retenu.
- Possibilité d'une diffusion médiatique sur un patrimoine de leur territoire.

COMMENT PARTICIPER ?

Le responsable du groupe d'élèves (ou le responsable du projet) doit déposer un dossier auprès de l'Association. Le projet peut être mené sur deux ans, Si le projet évolue, il est possible de concourir dans une autre catégorie la deuxième année. Un projet peut se poursuivre jusqu'à complète réalisation, avec changement de catégorie, au fur et à mesure de son avancement.

☐ Choisissez une des trois catégories pour concourir :

Catégorie 1 : Sauvegarde d'un site patrimonial.

Catégorie 2 : Etude et recherches historiques sur un site patrimonial.

Catégorie 3 : Faire découvrir un site patrimonial et le partager.

☐ Prenez connaissance de la fiche «Dossier de candidature» et constituez votre dossier en respectant les consignes données.

ATTRIBUTION DES PRIX :

Le jury, constitué de membres de l'association et des structures partenaires, évaluera la qualité du dossier présenté, la motivation des candidats pour leur projet, sa pertinence et la qualité de la réalisation.

Il sera attribué des prix individuels aux lauréats et un prix collectif par catégorie avec un plafond de 50% des dépenses engagées et un maximum lié à la répartition de la dotation entre les lauréats des 3 catégories. La somme sera versée par virement après réalisation du projet et sur présentation des justificatifs des dépenses engagées.

Par ailleurs, l'Ecole ou le Collège portant le projet bénéficiera d'une adhésion d'un an à l'Association Union Sauvegarde du Rouergue et recevra toutes les publications annuelles. Comme lauréats du concours, vous pourrez apposer sur vos documents et moyens de communication, les logos du concours et de l'Association.

Les résultats seront communiqués à tous les participants et publiés dans la presse. Une remise des prix officielle sera organisée début juillet par Union Sauvegarde du Rouergue, en présence de la presse.

Pour tout renseignement :

Veillez contacter :

M. Patrice LEMOUX : 06 21 13 95 63 ou sauvegarde.rouergue@gmail.com

Mme Thérèse CASAGRANDE : th.casagrande@yahoo.fr